

Retraite complémentaire | Nominations

Jean-Claude Barboul élu Président de l'Agirc

Le 27 juin 2018, Jean-Claude Barboul (CFDT Cadres) a été élu Président de l'Agirc. Il prend la suite de Jean-Paul Bouchet (CFDT Cadres), successivement Président et Vice-président depuis janvier 2012.

Frédéric Agenet, Président de l'Agirc depuis 2016, a été élu ce jour au poste de Vice-président au titre du collège des employeurs, selon le principe de l'alternance.

▪ **Jean-Claude Barboul, 49 ans, élu Président de l'Agirc**

Administrateur depuis 2005 des fédérations Agirc et Arrco, il a été alternativement Président et Vice-président du GIE Agirc-Arrco de 2008 à 2014. Il est administrateur d'AG2R La Mondiale Réunica et d'AG2R Réunica Arrco. Il a été conseiller technique auprès du directeur de Pôle Emploi Nord-Pas-de-Calais, secrétaire général de la CFDT Cadres jusqu'en avril 2017.



▪ **Frédéric Agenet, 65 ans, élu Vice-président de l'Agirc**

Ancien directeur des relations sociales et DRH France du groupe Airbus. Administrateur de l'Agirc depuis 2012, il en devient le Vice-président en 2014. Il est Vice-président du groupe Humanis et administrateur d'Humanis Retraite Agirc.



Une alternance de la présidence tous les deux ans

Organisme paritaire, l'Agirc est gérée conjointement par les partenaires sociaux. Le Conseil d'administration est présidé, en alternance tous les deux ans, par un représentant des organisations d'employeurs, ou par un représentant des organisations de salariés. Cette année, la Présidence revient au collège des salariés et la Vice-présidence au collège des employeurs.

A propos des régimes Agirc et Arrco

Ces régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations et les professions. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale. L'Agirc et l'Arrco, ce sont 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs, 12 millions de retraités et 78 milliards d'euros d'allocations versées chaque année. Au 1^{er} janvier 2019, ces deux régimes fusionneront en un seul régime, l'Agirc-Arrco. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr -

Contact presse Agirc-Arrco

Virginie Belloir 01 71 12 12 49 – 06 99 66 84 94 vbelloir@agirc-arrco.fr | dcpresse@agirc-arrco.fr